

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 423.826

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Porte-plume.

MM. EDMUND MOSTER et MAVRO MOSTER résidant en Autriche.

Demandé le 19 décembre 1910.

Délivré le 24 février 1911. — Publié le 27 avril 1911.

(2 demandes de brevets déposées en Allemagne les 15 juillet et 15 novembre 1910.
Déclaration des déposants.)

Cette invention a pour objet un dispositif de fixation de la plume dans les porte-plume à l'aide d'un organe de retenue que l'on actionne par un bouton faisant saillie au dehors du porte-plume.

Dans les dispositifs connus jusqu'à présent, on fixait un organe de retenue flexible par lui-même, par l'une de ses extrémités, à l'intérieur du porte-plume et il se trouvait ainsi monté élastiquement, tandis que le bouton servant à l'actionner faisait saillie latéralement de l'intérieur du porte-plume.

Cette disposition a l'inconvénient que la fixation de l'organe de retenue devient lâche de sorte que la force élastique par laquelle la plume devait se trouver tenue se trouvait considérablement réduite. L'organe de retenue élastique par lui-même perdait aussi son élasticité avec le temps, de sorte que la plume elle-même ne se trouvait plus tenue sûrement d'une façon durable.

Le dispositif objet de l'invention permet de remédier d'une façon sûre à ces inconvénients. Tout d'abord l'organe qui tient la plume est rigide de sorte qu'il ne peut pas être rendu peu à peu inutilisable par suite de sa commande de l'extérieur, à l'aide du bouton. De plus, il n'est fixé en aucune manière à l'inté-

rieur du porte-plume, sauf par le bouton qui fait saillie latéralement, de sorte qu'on n'a pas besoin de tenir compte de l'élasticité que devrait avoir cette fixation. L'organe rigide qui tient la plume, doit au contraire être introduit dans le trou du porte-plume avec un ressort tendu prenant appui sur sa face arrière sans avoir aucune autre fixation que le bouton saillant.

L'invention comprend également des dispositions constructives spéciales de l'organe de fixation rigide. Cet organe peut notamment avoir une forme en zigzag ou angulaire et être introduit sans aucune fixation dans le trou du porte-plume, sauf le bouton saillant, avec un ressort pressé contre l'une des branches de l'angle ou du zigzag. Lorsqu'on actionne le bouton de l'extérieur, l'organe de fixation en zigzag ou angulaire bascule en antagonisme à l'action du ressort, de sorte que l'une de ses branches s'écarte de la paroi interne du trou du porte-plume ou bien d'une douille qui y a été introduite, et que la plume peut elle-même être enfoncée.

Pour empêcher sûrement, pendant ce mouvement de bascule, tout glissement de l'organe de retenue tenant la plume, la paroi du trou du porte-plume, ou bien la douille y introduite,

présente une encoche au point où bascule ledit organe de retenue, en zigzag ou angulaire.

La réalisation pratique de tous les organes de fixation mentionnés plus haut est encore caractérisée, suivant l'invention, en ce que la section de ces organes est angulaire, de sorte que le dispositif de retenue peut être employé pour les plumes les plus diverses, lesquelles peuvent en effet être pincées en plus d'un endroit grâce à tous les angles de l'organe de fixation.

Au dessin annexé :

La fig. 1 montre en coupe longitudinale une forme d'exécution d'un porte-plume pourvu du nouveau dispositif;

La fig. 2 est une coupe transversale suivant A-B fig. 1, montrant la section angulaire de l'organe de retenue;

La fig. 3 est une coupe analogue à la fig. 1, montrant le porte-plume pourvu de l'organe de retenue en zigzag et

La fig. 4, une coupe analogue, montrant le porte-plume avec l'organe de retenue angulaire.

Le manche 1 du porte-plume est percé d'un trou 2 dans lequel est ou peut être introduite une douille métallique 3. Sur l'extrémité de ce manche, est enfilée la virole 4. La douille 3 et le manche 1 sont pourvus, en des points correspondants, d'une ouverture 5, 6.

Dans la douille 3, est monté un levier 8 pourvu d'une partie déportée 7 et destiné à porter sur la paroi interne de la douille; sa partie 7 pénètre dans les ouvertures 5 et 6, de sorte que le levier se trouve déjà ainsi tenu en position.

Dans l'extrémité inférieure de ce levier est pratiquée une encoche transversale 10 dans laquelle prend l'extrémité d'un ressort à lame 9 qui porte, par sa partie médiane, contre la paroi inférieure de la douille et presse, par suite, par son extrémité supérieure libre, le dos du levier 8 contre la douille.

L'introduction de la plume s'effectue soit à la manière habituelle, entre le levier 8 et la douille 3, soit encore en abaissant, avant d'introduire la plume, la partie déportée 7 du levier, qui peut être repoussée à l'aide du doigt et en abandonnant ensuite, après introduction de la plume, le ressort 9 influencé

par ce levier. Le serrage entre le levier 8 et la douille 3 se trouve ainsi supprimé temporairement puis rétabli.

La fig. 1 montre le levier 8 en traits pointillés dans la position qu'il occupe lorsqu'on repousse sa partie déportée.

Si l'on veut enlever la plume, il suffit d'exercer une nouvelle pression de l'extérieur, sur la partie déportée du levier de sorte que le levier 8 s'écarte de la douille 3 et que la plume peut tomber au dehors de son propre poids.

Le levier 8 présente une section transversale offrant plusieurs angles obtus, de sorte que l'on peut utiliser dans le même porte-plume des plumes de diverses sortes, puisque toutes ces plumes se trouvent pincées en plusieurs points, au moins en deux.

La partie déportée 7 du levier joue encore un autre rôle en ce sens que grâce à elle la plume ne peut pas être introduite plus profondément que jusqu'au premier épaulement de cette partie.

Dans la forme d'exécution suivant les fig. 3 et 4, on introduit les organes de retenue de la plume, 11^a ou 11^b, en les inclinant convenablement, dans le trou 12 du porte-plume, c'est-à-dire dans une douille 13 qui y est prévue, jusqu'à ce que la partie 14^a ou 14^b de cet organe pénètre dans une ouverture appropriée 15 de la douille 13 et du porte-plume.

Un ressort 16^a ou 16^b maintient la pièce de retenue 11^a ou 11^b dans une position telle que le bouton 14^a, 14^b reste dans l'ouverture 15. Le ressort 16^a ou 16^b cède à une pression exercée de l'extérieur sur le bouton 14^a, 14^b, où, quand on presse de l'extérieur sur le bouton 14^a, 14^b, l'organe 11^a, 11^b bascule, la paroi du trou 12 du porte-plume ou bien la douille 13 y introduite présente une encoche qui empêche la pièce 11^a ou 11^b de glisser pendant son pivotement.

La forme du ressort 16^a ou 16^b et celle de la pièce de retenue angulaire ou en zigzag, sur laquelle porte ce ressort, peuvent être quelconques. Le ressort sera préférablement fixé à l'organe de retenue et ce, par tous moyens appropriés.

RÉSUMÉ.

L'invention comprend un dispositif pour la fixation de la plume dans les porte-plume à